



Quel est notre champ d action

Par **ptitinfirmiere**, le 19/01/2012 à 18:06

Bonjour,

Suite à la réception de notre maison achetée en VEFA en Juillet 2011, nous avons fait un listing de réserves (7 pages) qui ne sont, pour la plupart toujours, pas levées pour le moment. De plus, nous avons de gros doutes quant à l'isolation thermique, et les normes PMR qui ne sont pas respectées (escalier mesurant 75 cm au lieu de 80).

Nous souhaitons savoir quelles devaient être nos démarches, sachant que notre assurance nous dit ne pas fonctionner dans ces cas là, afin de lever les réserves avant la date échue (18 juillet 2012), et savoir quel ligne de conduite doit-on suivre pour faire vérifier et surtout appliquer les normes de notre logement?

D'avance nous vous en remercions, et comptons sur vos réponses qui nous éclairerons surement.

Par **alterego**, le 19/01/2012 à 20:40

Bonjour,

Est-ce bien l'assurance "**dommage ouvrage**" que vous citez.

Cordialement

Par **ptitinfirmiere**, le **19/01/2012** à **21:17**

Bonsoir, oui a priori c'est du dommage ouvrage. Est ce que je peux avoir un recours avec mon assurance? Ou dois je passer par un avocat et une expertise? Merci